



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

Par chouchou65

propriétaires en copropriété depuis septembre 2022, je souhaiterais simplement savoir que j'ai en ma possession les dates de : l'année 2019, 2020, 2021.

Pourquoi je ne suis pas en possession de l'année 2022. Peut-être que c'est normal.

Cordialement

chouchou65

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lors de votre acquisition, le vendeur vous a obligatoirement remis les PV des 3 dernières années.

Savez vous à quelle date a eu lieu l'AG de 2022 ? Lors de votre achat, le PV n'était peut être pas encore disponible ?

Vous pouvez demander au syndic une copie du PV 2022 qui vous manque (il vous facturera la copie) ou bien vous demandez à un membre du CS ou à un autre copropriétaire de vous faire une copie.

Par isernon

cela dépend de la date de votre A.G. de 2022.

il eut été plus simple de poser la question à votre vendeur.